

## Avis d'Appel d'Offres 17/2025

### Souscription contrats d'assurance

Le présent appel d'offres a pour objet la souscription, au profit de la Banque Nationale Agricole, de contrats d'assurance, pour une durée contractuelle d'une année à partir du 01/01/2026 à zéro heure, renouvelable par tacite reconduction, et ce, pour la période triennale **2026-2027-2028**, sauf renonciation par l'une des parties contractantes trois mois avant l'échéance de chaque année. Il est scindé en deux lots distincts détaillés comme suit :

| LOT N° | Polices d'Assurances                                            |
|--------|-----------------------------------------------------------------|
| 1      | Police d'Assurance Groupe santé (Personnels Actifs + Retraités) |
| 2      | Police d'Assurance c/l'incendie et les Risques annexes          |
|        | Police d'Assurance c/le VOL et risques assimilés                |
|        | Police d'Assurance c/les Bris des Glaces et Enseignes           |
|        | Police d'Assurance de la responsabilité Civile                  |
|        | Police d'Assurance Globale de Banque                            |
|        | Police d'Assurance Tous Risques informatiques et électroniques  |
|        | Police d'Assurance de la Flotte Automobile                      |
|        | Police d'Assurance collective c/les accidents corporels         |

Pour chaque lot, la participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux compagnies d'assurances résidentes représentées exclusivement par leurs sièges et qui remplissent les conditions suivantes :

- ◆ Constituées sous la forme légale et dument agréées par le Ministère de Finances (Le Comité Général des Assurances-CGA) conformément aux dispositions des articles 48 à 58 Bis du code des assurances pour toutes les catégories objet du présent appel d'offres (Assurance Incendie, Assurance Vol, Assurance Bris de glaces ; Assurance des risques informatiques ; Assurance de Responsabilité civile, Assurance automobile, Assurance groupe santé, Assurance contre le Décès et Assurance contre les accidents corporels) et devront présenter leur agrément d'exercice ;
- ◆ Ayant des états financiers et comptables dument audités pour les Trois (03) derniers exercices 2022-2023 et 2024 ;
- ◆ Détenant un capital social réglementaire conformément aux termes des articles 54 et 57 du code des assurances ;
- ◆ Présentant une attestation dument signée des deux (02) commissaires aux comptes justifiant la satisfaction de la société d'assurances aux normes de solvabilité minimales telles que requises par le code des assurances, quant aux exigences minimales de la Marge de Solvabilité et de la couverture totale à 100% des provisions techniques conformément aux termes du code des assurances (Articles 58, 58 bis et 59 dudit code) ;
- ◆ Présentant la liste de leurs réassureurs -National Tunisien et/ou étrangers.  
En cas de recours à la réassurance étrangère, le réassureur principal étranger doit être classé dans la catégorie A, et le reste des réassureurs suiveurs, doivent être classés -au moins- dans la catégorie B selon la classification des agences de notation **Standards & Poor's** ou **Agence AM BEST**

⇒ Le Réassureur National Tunisien est exempté de fournir sa classification.

Pour chaque lot, chaque soumissionnaire doit soumissionner **pour l'ensemble des risques** à assurer **sous peine de nullité de l'offre**.

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres, doivent retirer le cahier des charges auprès de la B.N.A « **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Siège Social Tour B Imm. EPI, 10<sup>ème</sup> étage- 14 Rue de Syrie- Tunis 1001** », et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le versement de la somme de **200,000 dinars** dans le compte **N° 953.2148.2148.03** (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis) et le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A - Avenue Mohamed V 1002 Tunis, au plus tard le **24/11/2025 à 11H00**, date et heure limite de réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

**A NE PAS OUVRIR- APPEL D'OFFRES BNA N°17/2025**  
**« Souscription contrats d'assurance »**

Cette enveloppe devra contenir :

- ✗** Les pièces administratives énumérées au niveau de l'article 7 du cahier des charges
- ✗** La caution provisoire est fixée au montant de :
  - ✓ Lot 1 : Cent mille dinars (100.000,000 DT).
  - ✓ Lot 2 : Vingt mille dinars (20.000,000 DT).
- ✗** Une enveloppe A : portant la mention " dossier technique" (Cf. article 10 du cahier des charges).
- ✗** Une enveloppe B : portant la mention "Dossier financier" (Cf. article 10 du cahier des charges).

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le **24/11/2025 à 14H00** à la tour B - Immeuble EPI, 14 Rue de Syrie (SPCM 14ème étage).